



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE

PR 10-2022 - Deuxieme-programme-tourisme-de-nature-2022-2027

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La CoAH s'est réunie le 5 février 2022 afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Monsieur Stéphane Jayet et Madame Aline Dupontet, respectivement responsable politique du tourisme et adjointe du secrétaire général et de Monsieur Alexis Delacroix, délégué au tourisme.

En début de séance, Monsieur Jayet nous présente brièvement l'objet du préavis et Madame Dupontet nous rappelle par un tableau clairement documenté les principaux projets liés au programme Tourisme de nature – Région de Nyon finalisés ou en cours dans le cadre du premier programme.

La CoAD les remercie pour les informations fournies et pour la discussion constructive qui s'en est suivie.

Contexte / Enjeux

Le premier programme quinquennal régional de développement touristique de nature doté de 250'000 CHF approuvé par le préavis 69-2016 arrive à son terme en mars 2022.

Il a permis, grâce à la coordination de Région Nyon et aux conventions signées avec les partenaires économiques impliqués et 11 communes du Jura et du Pied du Jura de lever environ CHF 2'800'000 de fonds tiers et d'accompagner la réalisation de projets liés au tourisme de nature. Nous citerons entre autres :

- les aménagements du col de la Givrine, phase 1 et 2
- l'aménagement 4 saisons du massif de la Dôle
- la démarche participative Givrine phase 3
- la création d'un espace VTT à Saint-Cergue
- et plus de dix autres projets finalisés ou en cours selon synthèse annexée.

Ces projets contribuent grandement au rayonnement de Région de Nyon et de son action et la CoAH est unanime à soutenir le renouvellement de ce programme pour 5 nouvelles années.

Ce programme a prouvé son efficacité comme le confirme l'évaluation réalisée par le bureau Pacte 3F en 2021. Le nouveau programme projeté pour 2022-2027 doit permettre d'intensifier les

collaborations entre les partenaires concernés, de multiplier des projets modestes à impact immédiat et répartis sur l'ensemble du périmètre Jura et Pied du Jura et d'intensifier la communication et l'information afin d'assurer pour tous la visibilité de ce programme. Il doit également permettre de finaliser certains projets majeurs, comme la phase 3 des aménagements du col de la Givrine tout en développant ou accompagnant de nouveaux projets comme de créer une ligne de transport public pied du Jura, reliant Crassier à Saint-Georges qui est en phase d'étude de faisabilité.

Le tourisme de nature constitue une priorité de la stratégie de développement économique élaborée pour la période 2019-2023 par la Région en coordination avec le Canton. Ce programme en est la pierre angulaire. Il est donc essentiel.

Objectifs / Financement

La CoAH est en accord avec la vision, la stratégie et la gouvernance clairement décrites dans le préavis soumis. Elles sont en adéquation avec les expériences acquises dans le premier programme et les recommandations faites par le rapport d'évaluation de 2021.

L'enveloppe budgétaire de ce programme est basée sur des estimations et devra forcément être ajustée au fur et à mesure que les recettes prévues seront confirmées.

Si la contribution de Région de Nyon est acquise par le biais de ce préavis, il n'en va pas de même pour les contributions tiers :

- La contribution du Canton budgétée à un montant égal de celle de Région de Nyon, pourrait être revue légèrement à la hausse une fois les engagements des communes confirmés et cumulés à celui de Région de Nyon.
- La contribution de Télé-Dôle SA de 20'000 CHF annuel pourrait être remise en question, les négociations en cours n'étant pas terminées. La CoAH éprouve des doutes quant à ce montant jugé élevé par rapport à celui des autres contributeurs.
- Bien que les engagements des communes soient confirmés à 95%, des ajustements de ce poste ne sont pas exclus.
- Enfin, la CoAH souhaite que les communes non-membres de Région de Nyon, et en particulier celles du Jura et du Pied du Jura communes territoriales du programme, soient démarchées afin de les associer à ce programme et de les inciter à participer à son financement. La CoAH propose donc d'amender ce préavis afin de donner un mandat clair au CODIR en ce sens.

Même si des ajustements se révéleront nécessaires, le budget estimatif proposé permet de garantir le financement du programme et de ses objectifs et n'est donc pas remis en cause par la CoAH.

La CoAH rappelle par ailleurs que les projets qui sont réalisés dans le cadre de ce programme sont financés indépendamment de ce programme et font l'objet de préavis soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Amendement

Comme mentionné ci-dessus, la CoAH propose d'amender le préavis comme suit :

- de demander que le CODIR démarche toutes les communes non-membres de Région de Nyon pour les associer au programme et les inciter à une participation paritaire.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 10-2022 du Comité de direction tel qu'amendé et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 262'500 en faveur de la mise en œuvre du deuxième programme régional de développement touristique de nature et de l'hébergement du poste de coordinateur du programme, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2027
2. d'imputer pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2022 le montant de CHF 27'881 sur le compte 160.39.01 et CHF 9'619 sur le compte 160.3185
3. d'imputer annuellement le montant de CHF 37'175 sur le compte 160.39.01 et CHF 12'825 sur le compte 160.3185 pour les années 2023 à 2026
4. d'imputer pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 30 juin 2027 le montant de CHF 18'588 sur le compte 160.39.01 et CHF 6'412 sur le compte 160.3185
5. de demander que le CODIR démarché toutes les communes non-membres de Région de Nyon pour les associer au programme et les inciter à une participation paritaire.

Borex, le 15 février 2022

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PR 10-2022-Demande de crédit de CHF 262'500 pour deuxieme-programme-tourisme-de-nature-2022-2027	
Gérard Mury rapporteur	Signature
Commune de Borex	
Michel Girardet	Signature
Commune de Gland	
Vadim Rochat	Signature
Commune de Nyon	
Frédéric Guilloud	Signature
Commune de Arzier-Le Muids	
Bernard Cintas	Signature
Commune de Founex	

Synthèse des principaux projets liés au programme Tourisme de nature 2017-2022

Projet	Maître d'ouvrage	Coût total	Dates	Avancement	Partenaires	Commentaires
Programme Tourisme de nature - fonctionnement (RH et autres frais)	Région de Nyon	750 000 CHF	2017-2022			
Aménagement du col de la Givrine, phase I	St-Cergue	574 560 CHF	2017-2020	Finalisé	St-Cergue, Givrins, Genolier, Trélex, Canton	
Aménagement du col de la Givrine, phase II	St-Cergue	2 193 000 CHF	2021	Finalisé	St-Cergue, Givrins, Genolier, Trélex, Canton	
Echappée jurassienne, itinéraire franco-suisse de Dole à Nyon	NRT	188 900 CHF	2018-2022	En cours	NRT, CDT 39 (F), Canton, Interreg	Partenariat (pas de financement direct du programme hormis suivi RH: Copil etc)
PPA de La Saint-George (études préalable)	St-George	env. 25 000 CHF	2018-2022	En cours	St-George	
Aménagement et valorisation du Moulin de Saint-George (étude préalable)	St-George	11 000 CHF	2020- 2022	En cours	St-George	
Projet Be-mobile, développement de produits et applications liés à l'itinérance pédestre	MRT	530 000 CHF	2018-2022	En cours	MRT, NRT, ARCAM, Canton, Confédération	Partenariat (pas de financement direct du programme hormis suivi RH: Copil etc)
Elaboration d'un concept de signalétique touristique	Région de Nyon	22 663 CHF	2017-2020	En cours	PNRJV, NRT, Commune tourisme de nature	
Aménagement 4 saisons du Massif de la Dôle et création de la marque Jura sur Léman: aménagement des pistes, parking des Dappes, système mains libres, études diverses, bâtiment d'accueil des Dappes.	Télé-Dôle	5 272 150 CHF	2017-2022	Finalisé (hormis bâtiment)	Télé-Dôle, SOGESTAR, SMDT Les Rousses, Canton, Confédération, ArcJurassien.ch	
Etude de développement et diversification touristique St-Cergue	Région de Nyon	57 214 CHF	2019-2021	Finalisé	St-Cergue, Ecole de ski, Cie du NSTCM, NRT, Télé-Dôle, Canton, Confédération	
Etude de définition d'un espace d'apprentissage du ski de fond à la Givrine	Région de Nyon	30 055 CHF	2019-2021	Finalisé	St-Cergue, Ecole de ski, NRT, Canton, Confédération	
Etude mise en place d'une ligne de transport sur le Pied du Jura	Région de Nyon	Réalisé à l'interne	2019-2021	En cours	Communes du Jura et du Pied du Jura, Canton, transporteurs	
Démarche participative Givrine phase III	Région de Nyon	56 354 CHF	2020-2021	Finalisé	Communes, acteurs du tourisme, transporteurs, agriculteurs, Pro natura, etc	
Création d'un espace VTT à Saint-Cergue	St-Cergue	60 000 CHF	2021	Finalisé	St-Cergue, VTT.ch, Club vtt St-Cergue, NRT	
Création de l'itinéraire La Barillete bike tour	NRT	17 889 CHF	2021-2022	En cours	St-Cergue, VTT.ch, Club vtt St-Cergue, NRT	

Etat au 7 février 2022